



## Prime avec seuil de déclenchement

Par **jereto**, le **26/03/2015** à **09:59**

Bonjour,

je suis cadre dans une PME depuis 3 ans. En plus de mon salaire, j'ai un variable calculé sur le pourcentage de nombre de jours de facturation dans l'année civile :

- objectif : 160 jours (pourcentage à facturer initial :  $160 \text{ jours} / 220 \text{ jours} = 72,7\%$  )
- "seuil de déclenchement à 80%, le variable se calculant ensuite de façon linéaire" (dixit le contrat de travail)

En 2014, j'ai eu plusieurs arrêts maladie assez longs (46 jours). L'objectif a été retraité par mon employeur pour en tenir compte :

Pourcentage à facturer initial :  $160/220 = 72,7\%$

Objectif retraité :  $220-46 = 174 \times 72,7\% = 126,5 \text{ jours}$

J'ai facturé en 2014 101,5 jours, soit 80,2 %. J'en déduit que j'atteins le seuil de déclenchement du variable (80%). Or mon employeur m'a informé que, selon lui, le seuil n'étant pas dépassé, je n'avais droit à aucun variable.

D'où mes questions:

1. De combien de pourcents un seuil de déclenchement doit-il être dépassé pour être validé ?
2. Dans ma situation, suis-je en droit de réclamer un variable à mon employeur ?

Merci beaucoup pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **26/03/2015** à **11:13**

Bonjour,

Apparemment, vous atteignez 80,2 % de l'objectif donc au delà du seuil contractuel de 80 % et je ne vois pas pourquoi, l'employeur refuse de vous verser le variable...

Par **HCavocat**, le **26/03/2015** à **14:12**

Bonjour,

Je pense également que dès les 80% atteints vous auriez dû bénéficier de votre variable.

Je vous conseille donc d'écrire à votre employeur afin simplement de lui faire part de votre incompréhension en lui présentant vos calculs.

Il s'agit peut-être d'une simple erreur qui pourrait facilement être réparée.

Par **HCavocat**, le **26/03/2015** à **14:12**

Bonjour,

Je pense également que dès les 80% atteints vous auriez dû bénéficier de votre variable.

Je vous conseille donc d'écrire à votre employeur afin simplement de lui faire part de votre incompréhension en lui présentant vos calculs.

Il s'agit peut-être d'une simple erreur qui pourrait facilement être réparée.